



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle des Peupliers de la commune de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Marie-Pierre BABUT (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clothilde JUILLARD, Céline BOSSARD (Ydes).

Ont donné pouvoir : Patrick BORNET (Champagnac) à Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Daniel CHEVALEYRE (Champs sur Tarentaine – Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs sur Tarentaine – Marchal), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes), Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes).

Secrétaire de séance : Brigitte CAUDEL

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 24 juin 2022

20220630027DE

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'OFFICE DE TOURISME SUMENE-ARTENSE

La commission culture patrimoine a décidé en 2021 de réfléchir à la mise en place de circuits patrimoniaux à l'échelle communale, afin notamment de valoriser et d'exploiter les données de l'outil de découverte des patrimoines. Pour mener à bien ce projet, elle souhaite confier à l'EPIC, l'Office de tourisme intercommunal, cette mission par le biais d'une convention de prestation de service.

L'office bénéficie actuellement du travail d'une stagiaire de fin d'étude en TIC (technologie de l'information et de la communication appliquée au développement des territoires touristiques) pour une durée de 6 mois. Cette stagiaire sera mandatée sur cette mission, accompagnée par le directeur de l'EPIC.

Pour mener à bien ce projet, il sera demandé à l'Office de tourisme de mettre en place un comité de pilotage dans lequel seront invités des élus de la commission culture et patrimoine qui souhaitent y participer.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer une convention de prestation de service avec l'Office de Tourisme intercommunal pour la mise en place du projet de création de circuits patrimoniaux pour un coût de 5.000 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Président à signer ladite convention et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 30 juin 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 08/07/2022

Affichée au conseil communautaire le 08/07/2022

Document certifié conforme

Le Président **M. MAISONNEUVE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au bureau de la sous-préfecture.

